



# ENTENTE SPORTIVE MOULIENNE

1155, Rue de la Rosette  
97 160 LE MOULE

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**DU 05 NOVEMBRE 2015**

Début de la séance 19h30

**Adhérents Licenciés : 159    Adhérents Présents : 64    Pouvoirs Donnés : 19**

**Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte.**

### Présents :

- SIMION Jean-Joël	Président
- DANCHET Freddie	Secrétaire
- LOQUES Daniel	Trésorier
- DANCHET Christelle	Secrétaire Adjointe
- BLANC Joël	Membre du bureau
- THEZENAS Hermione	Membre du bureau
- ROZAS Elza	Membre du bureau
- DANCHET Franck	Membre du bureau
- LAMBEAU Pierrick	Membre du bureau
- PERIAC Ketty	Membre du bureau

### Absents :

- VINCENOT Claude	Vice-Président (Démissionnaire)
- SARMEZAN Sophia	Trésorière Adjointe
- LERUS Carole	Membre du bureau

## Ordre du jour

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| ➤ Rapport moral ESM              | Présentation par le Président    |
| ➤ Rapport activité des Sections  | Présentation par les Secrétaires |
| ➤ Rapport financier des Sections | Présentation par le Trésorier    |
| ➤ Rapport sportif                | Présentation par le Coach        |

### Fermeture A-G Ordinaire et Ouverture A-G Extraordinaire

- Modification des Statuts Club

### Fermeture A-G Extraordinaire et Ouverture A-G Ordinaire

- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| ➤ Projets / Orientations saison 2015/2016 : | Présentation par le Président |
| ➤ Questions/Réponses                        |                               |

# **Rapport moral**

Mesdames et Messieurs

Chers Adhérents

Au nom du Comité Directeur de l'ESM, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre présence à cette A-G, qui témoigne de votre attachement à notre Association.

Je voudrais saluer l'ensemble de mes collègues du Comité Directeur, qui font l'effort de consacrer un peu de leur temps et de leur énergie, aux travaux décidés et mis en place lors des réunions du Conseil d'Administration. Ces réunions de travail sont un moment important de notre rôle d'administrateur d'association.

La vie associative n'a de sens que par cette mobilisation désintéressée et bénévole, ce qui est un beau message d'espoir dans une société où l'on dit souvent que l'individualisme progresse au détriment de l'action collective.

Je ne commenterai pas le rapport d'activité rédigé par le pool secrétariat, reflet de l'importance du travail fourni sur la saison, et qui a été synthétisé mieux que je ne pourrai le faire, par nos Secrétaires.

## **Le Sport est éducation**

L'enjeu du parcours est la découverte et l'affirmation de soi dans le respect d'autrui.

Le rôle des Entraîneurs et Professeurs est essentiel dans ce processus.

Orienter la pratique du sport vers des buts de maîtrise permet au plus grand nombre d'adhérents de se maintenir dans l'activité et de s'épanouir.

Analyser la discipline, transmettre les principes et les connaissances sont des idées essentielles pour que perdure notre sport.

Notre force et notre développement dépendent de cette approche qualitative.

Le fait que le Judo et le Volley Ball soient Sport Olympique a une énorme influence sur notre pratique en club et souhaitons qu'il le reste longtemps.

Pour cela, nous devons absolument, tous, mettre de la bonne volonté au service du sport et de nos clubs respectifs, pour un épanouissement total de l'ensemble de nos adhérents.

Je conclue ce rapport moral, en espérant ne pas avoir été trop long, et en vous remerciant très sincèrement pour votre écoute attentive.

Avant de passer la parole à nos Secrétaires, je tiens à remercier particulièrement nos « Bénévolontaires » qui sont toujours disponible à chaque manifestation organisée par le Club.

# Rapport d'activité Section Judo

## Présentation du COMITE DIRECTEUR

Validé le : 10 Septembre 2015

Président	SIMION Jean-Joël
Secrétaire Général	BLANC Joël
Trésorier Général et Vice-Président	LOQUES Daniel
Secrétaire Adjointe	DANCHET Christelle
Trésorière Adjointe	THEZENAS Hermione

## Les Commissions

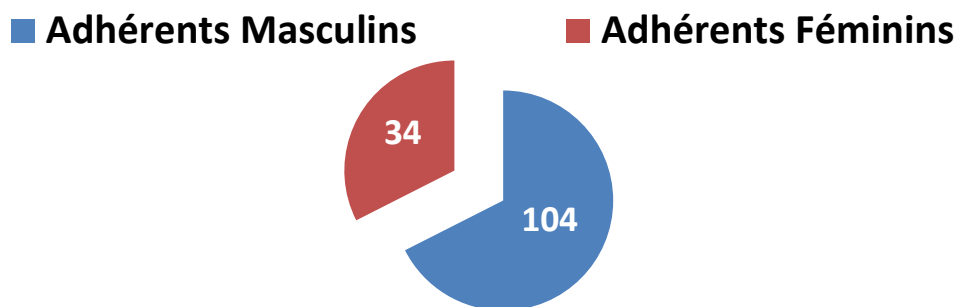
Animations	ROZAS Elza et LERUS Carole
Sportive	BRUCY Daniel
Sponsoring	THEZENAS Thierry

## LES ADHESIONS

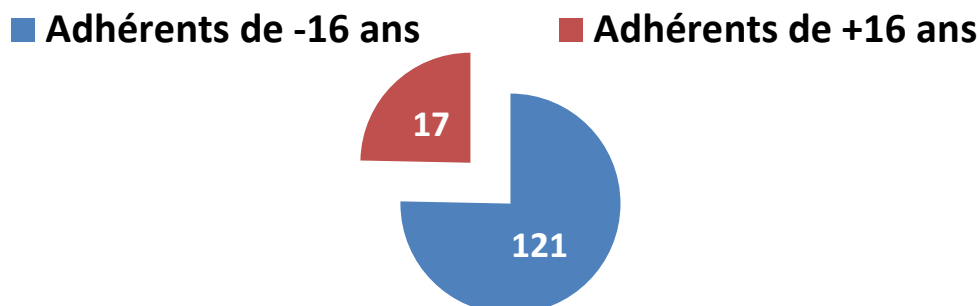
Le club a enregistré une hausse, cette saison, sur le nombre de licenciés inscrit :

- Saison 2014/2015      138 Adhérents

La répartition des adhérents s'effectue de la manière suivante :



La répartition par catégorie d'âges :



# Les Actions

La saison a été riche en évènements et en participation sur de nombreuses compétitions départementales, régionales, inter-régionales et internationales.

Sur chaque manifestation, l'ESM Dakajo à toujours terminé sur le podium, ce qui place le Club à la 3<sup>ème</sup> place des Clubs de la LIGUE de GUADELOUPE (36 Clubs inscrits).

Dans les actions menées par le Club

- Nous avons formé avec succès onze jeunes adhérents au titre de :

## **« Commissaire Sportif Club »**

- Nous avons formé avec succès une adhérente au grade de :

## **« Ceinture Noire »**

- Nous avons organisé le Noël de l'école de Judo
- Nous avons organisé la fête de clôture de saison avec la remise de grades

## Au niveau des compétitions

- Participation au Tournoi International de LAVAL
- Participation au Tournoi de ST-JOSEPH en MARTINIQUE
- Participation à une Animation Poussins à MARIE-GALANTE
- Participation au Kimono Madras
- Participation au Tournoi ANTILLES – GUYANE
- Participation au Inter-Régionaux à BONDY
- Participation au Tournoi des 5 Continents à TOULOUSE

# Rapport d'activité Section Volley-Ball

## Présentation du COMITE DIRECTEUR

Validé le :

Président

Vice-Présidente

Secrétaire

Trésorière

VINCENOT Claude (Démissionnaire)

OIJAGIR Nina

FONLEBECK Joanick

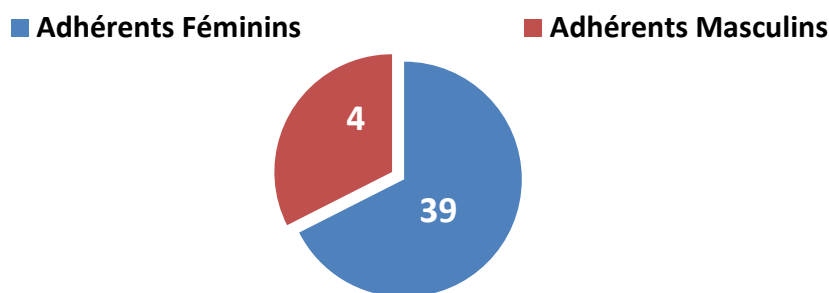
SARMEZAN Sophia

## Les Adhésions

Le club a enregistré une hausse d'adhérents, cette saison, sur le nombre de licenciés inscrit au Club :

- Saison 2014/2015                      43 Adhérents

La répartition des adhérents s'effectue de la manière suivante :



## Les Actions

Le Club a participé aux Compétitions Départementales avec une équipe féminine et aux Compétitions Régionales avec une autre équipe féminine.

- L'équipe départementale termine 4<sup>ème</sup> du Championnat Départemental
- L'équipe Régionale termine 7<sup>ème</sup> du Championnat Régional

Le Club a organisé le 25 Juillet, une animation « **BEACH CHALLENGE** »

Durant toute la journée du Samedi, le Club a animé la plage de L'Autre Bord, au MOULE.

De nombreuses équipes de différents niveaux ont pris part à ce tournoi de Beach-Volley.

Toute l'équipe du Staff a participé pleinement à la réussite de cette animation sportive, soit autour du terrain de jeu, soit à la buvette mise en place pour la restauration des participants.

# Rapport financier Section Judo

## ➤ Bilan saison 2014-2015

### ▪ PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations Adhérents	20 933 €
Participations Adhérents	1 330 €
Licences FFJDA	4 620 €
Droits d'entrée	1 900 €
Passeports Sportifs	177 €
Ventes Diverses	270 €
Subvention OMCSL	342 €

**TOTAL PRODUITS 29 572 €**

### ▪ CHARGES D'EXPLOITATION

Licences FFJDA	4 795 €
Défraiement Educateurs	4 832 €
Achat Passeports Sportifs	610 €
Achat Tee-Shirts	497 €
Assurance R.Civile	301 €
Animations (Noël et Fin saison)	1 032 €
Factures Diverses	475 €
Adhésion Office de Tourisme	40 €
Compétitions Club	12 251 €
<i>Laval</i>	6 637 €
<i>Martinique</i>	2 211 €
<i>Marie-Galante</i>	611 €
<i>Toulouse</i>	1 084 €
<i>Bondy</i>	1 030 €
<i>ESM Dakajo</i>	678 €
Cotisations Club	101 €
Journée Sport en famille	81 €

**TOTAL CHARGES 25 015 €**

<i>PRODUITS EXPLOITATION</i>	29 572 €
<i>CHARGES EXPLOITATION</i>	25 015 €
<i>PROVISIONS FACTURES</i>	850 €

▪ RESULTAT EXERCICE 2014-2015 **3 707 €**

### Passage à l'approbation du bilan à main levée :

« Qui s'abstient ? »	1 personne
« Qui vote contre ? »	Personne
« Qui vote pour ? »	78 personnes

**« Bilan Judo Club approuvé »**

# Rapport financier Section Volley-Ball

## ➤ Bilan saison 2014-2015

### ▪ PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations Adhérents	1 631 €
Licences Fédérales	504 €
Partenaires Financiers	1 056 €

**TOTAL PRODUITS 3 191 €**

### ▪ CHARGES D'EXPLOITATION

Licences Fédérales	504 €
Licences Ligue	1 121 €
Achat Maillots	164 €
Marquage Maillots	310 €
Défraiements Arbitres	231 €
Déplacement M-Galante	510 €
Factures Diverses	110 €

**TOTAL CHARGES 2 840 €**

▪ <i>PRODUITS EXPLOITATION</i>	<b>3 191 €</b>
▪ <i>CHARGES EXPLOITATION</i>	<b>2 840 €</b>

▪ **RESULTAT EXERCICE 2014-2015 : 351 €**

### Passage à l'approbation du bilan à main levée :

« Qui s'abstient ? »	1 personne
« Qui vote contre ? »	Personne
« Qui vote pour ? »	78 personnes

**« Bilan Volley-Ball approuvé »**

# Rapport financier Consolidé E.S.M.

▪ Produits Exploitation Section Judo	29 572 €
▪ Charges Exploitation Section Judo	25 025 €

**Résultat Exercice Section Judo 3 707 €**

▪ Produits Exploitation Section Volley-Ball	3 191 €
▪ Charges Exploitation Section Volley-Ball	2 840 €

**Résultat Exercice Section Volley-Ball 351 €**

▪ Produits Exploitation E.S.M.	32 763 €
▪ Charges Exploitation E.S.M.	27 865 €
▪ Factures à venir	2 500 €

## Résultat Exercice E.S.M. Saison 2014-2015

**2 398 €**

### Vote d'approbation valant Quitus de gestion au Comité Directeur

- *Qui est contre ?* *Personne*
- *Qui s'abstient ?* *1 personne*
- *Qui est pour ?* *78 personnes*

**« Bilan E.S.M. approuvé »**



# **BUDGET Saison 2015-2016 Section Judo**

## **Produits Exploitation**

▪ Cotisations Adhérents	24 300 €
▪ Droits d'entrée	2 600 €
▪ Licences FFJDA	4 680 €
▪ Participations Adhérents	1 350 €
▪ Ventes Diverses	350 €

**Total Produits 33 280 €**

## **Charges Exploitation**

▪ Formations Diverses	1 100 €
▪ Défraiements Educateurs	4 850 €
▪ Licences FFJDA	5 185 €
▪ Frais Fonctionnement	800 €
▪ Dépenses Courantes	750 €
▪ Compétitions Diverses	17 435 €
▪ Equipements Sportifs	850 €
▪ Frais Animations	1 500 €
▪ Assurance R-Civile	350 €
▪ Adhésion Office Tourisme	40 €
▪ Produits Pharmaceutiques	190 €
▪ Cotisation Ligue Judo	230 €

**TOTAL CHARGES 33 280 €**

# **BUDGET Saison 2015-2016 Section Volley-Ball**

## **Produits Exploitation**

▪ Cotisations Adhérents	3 720 €
▪ Droits d'entrée	600 €
▪ Licences Fédérales	400 €
▪ Partenaires Financiers	530 €

**Total Produits 5 250 €**

## **Charges Exploitation**

▪ Licences Fédérales	400 €
▪ Droits Entrée ESM	600 €
▪ Affiliation LGVB	400 €
▪ Frais Fonctionnement	250 €
▪ Dépenses Courantes	250 €
▪ Déplacement M-Galante	850 €
▪ Equipements Sportifs	1 600 €
▪ Frais Arbitrage	550 €
▪ Produits Pharmaceutiques	350 €

**Total Charges 5 250 €**

## **BUDGET CONSOLIDES E.S.M. Saison 2015-2016**

▪ Produits Exploitation Section Judo	33 280 €
▪ Charges Exploitation Section Judo	33 280 €
▪ Produits Exploitation Section Volley-Ball	5 250 €
▪ Charges Exploitation Section Volley-Ball	5 250 €

➤ **Produits Exploitation 38 530 €**

➤ **Charges Exploitation 38 530 €**

## **Passage à l'approbation des budgets à main levée :**

« Qui s'abstient ? »	Personne
« Qui vote contre ? »	Personne
« Qui vote pour ? »	Tout le monde

# Bilan sportif Judo

## ➤ Présentation des résultats des compétitions de la saison

### Catégorie Benjamins

#### THEZENAS Théza

Festy Judo	1 <sup>ère</sup>
Tournoi International Ville P à P	2 <sup>ème</sup>
Tournoi de Laval	1 <sup>ère</sup>
Alliance Abymienne	1 <sup>ère</sup>
Tournoi de la Ville de St-Joseph	1 <sup>ère</sup>
Kimono Madras	1 <sup>ère</sup>
Critérium Benjamins à Baie-Mahault	1 <sup>ère</sup>

#### PIERRE-JUSTIN Tonihno

Festy Judo	2 <sup>ème</sup>
Tournoi International Ville P à P	1 <sup>er</sup>
Alliance Abymienne	1 <sup>er</sup>
Tournoi de la Ville de St-Joseph	1 <sup>er</sup>
Kimono Madras	1 <sup>er</sup>
Critérium Benjamins à Baie-Mahault	1 <sup>er</sup>

#### ANNICETTE Jaz

Alliance Abymienne	1 <sup>er</sup>
Tournoi de la Ville de St-Joseph	1 <sup>er</sup>
Kimono Madras	1 <sup>er</sup>
Critérium Benjamins à Baie-Mahault	3 <sup>ème</sup>

#### VALMORIN Maïron

Festy Judo	3 <sup>ème</sup>
Alliance Abymienne	4 <sup>ème</sup>
Kimono Madras	3 <sup>ème</sup>

### Catégorie Minimes

#### ROUSSEL-TACITE Arthur

Trophée Nicaise Laurent	3 <sup>ème</sup>
Tournoi International Ville P à P	3 <sup>ème</sup>

## **ALEXANDRE Mylène**

Trophée Nicaise Laurent	1 <sup>ère</sup>
Tournoi International Ville P à P	1 <sup>ère</sup>
Championnat de la Guadeloupe	1 <sup>ère</sup>
Coupe Vaval	1 <sup>ère</sup>
Tournoi de Laval	1 <sup>ère</sup>
Inter-Régionaux à Bondy	2 <sup>ème</sup>
Tournoi des 5 Continents à Toulouse	3 <sup>ème</sup>

## **ADELAÏDE Tea-Lyne**

Trophée Nicaise Laurent	1 <sup>ère</sup>
Tournoi International Ville P à P	1 <sup>ère</sup>
Coupe Vaval	1 <sup>ère</sup>
Tournoi de la Ville de St-Joseph	3 <sup>ème</sup>
Kimono Madras	2 <sup>ème</sup>

## **CAZALON Isaak**

Trophée Nicaise Laurent	3 <sup>ème</sup>
Championnat de la Guadeloupe	2 <sup>ème</sup>
Coupe Vaval	2 <sup>ème</sup>
Tournoi de Laval	6 <sup>ème</sup>
Kimono Madras	1 <sup>er</sup>
Championnat Antilles-Guyane	1 <sup>er</sup>

## **ERMANEL Yanis**

Tournoi International Ville P à P	2 <sup>ème</sup>
Championnat de la Guadeloupe	2 <sup>ème</sup>
Coupe Vaval	3 <sup>ème</sup>
Tournoi de Laval	16 <sup>ème</sup>
Kimono Madras	1 <sup>er</sup>
Championnat Antilles-Guyane	3 <sup>ème</sup>

## **CHOUNI Randy**

Trophée Nicaise Laurent	1 <sup>er</sup>
Tournoi International Ville P à P	3 <sup>ème</sup>
Championnat de la Guadeloupe	2 <sup>ème</sup>
Coupe Vaval	2 <sup>ème</sup>
Tournoi de la Ville de St-Joseph	2 <sup>ème</sup>
Kimono Madras	1 <sup>er</sup>
Championnat Antilles-Guyane	1 <sup>er</sup>

## Modification des Statuts Club

### ARTICLE 1 : Constitution et dénomination

#### Ancien

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi 1901, ayant pour titre :

**ENTENTE SPORTIVE MOULIENNE**

#### Nouveau (Idem)

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi 1901, ayant pour titre :

**ENTENTE SPORTIVE MOULIENNE**

### ARTICLE 2 : Buts :

#### Ancien

Cette association a pour but :

- L'initiation, la pratique, le développement d'activités physiques, sportives et socio-éducatives.
- La formation et l'encadrement de ses adhérents.

#### Nouveau (Idem)

Cette association a pour but :

- L'initiation, la pratique, le développement d'activités physiques, sportives et socio-éducatives.
- La formation et l'encadrement de ses adhérents.

### ARTICLE 3 : Siège Social

#### Ancien

Le siège social est situé chez :

Monsieur W.GABRIEL  
121 Résidence Les Baleines Section Damencourt  
97160 LE MOULE

#### Nouveau

Le siège social est situé chez :

Monsieur SIMION Jean-Joël  
1155 Route de la Rosette  
97160 LE MOULE

Dans tous les cas, le siège social de l'ESM sera toujours domicilié à l'adresse du Président élu et en exercice.

Pour tout changement de Président, la modification pourra s'effectuer administrativement, sans avoir recours à :

**«la modification des statuts validée en AG Extraordinaire »**

## **ARTICLE 4 : Durée de l'association**

### **Ancien**

La durée de l'association est illimitée.

### **Nouveau (Idem)**

La durée de l'association est illimitée.

## **ARTICLE 5 : Composition de l'association**

### **Ancien**

L'association se compose de membres : d'honneur, actifs, adhérents et bienfaiteurs.

Sont membres actifs et adhérents ceux qui sont à jour de leurs cotisations annuelles.

Ne peuvent voter que les personnes à jour de leurs cotisations.

### **Nouveau (Idem)**

L'association se compose de membres : d'honneur, actifs, adhérents et bienfaiteurs.

Sont membres actifs et adhérents ceux qui sont à jour de leurs cotisations annuelles.

Ne peuvent voter que les personnes à jour de leurs cotisations.

## **ARTICLE 6 : Admission et adhésion**

### **Ancien**

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions avec avis motivé aux intéressés.

### **Nouveau (Idem)**

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions avec avis motivé aux intéressés.

## **ARTICLE 7 : Perte de la qualité de membre**

### **Ancien**

La qualité de membre se perd par :

- La démission ou le non renouvellement de la cotisation
- Le décès
- La radiation prononcée par le conseil d'administration, pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à faire valoir ses droits à la défense.

Le règlement intérieur pourra préciser quels sont les motifs graves.

## Nouveau

La qualité de membre se perd par :

- La démission ou le non renouvellement de la cotisation
- Le décès
- La radiation prononcée par le conseil d'administration, pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à faire valoir ses droits à la défense.

Le règlement intérieur pourra préciser quels sont les motifs graves.

## ARTICLE 8 : Affiliation

### Ancien

L'Association ESM est affiliée aux fédérations liées aux activités qu'elle pratique, et s'engage à se conformer à leurs différents statuts et règlements intérieurs.

### Nouveau

L'Association ESM est affiliée aux fédérations liées aux activités qu'elle pratique, et s'engage à se conformer à leurs différents statuts et règlements intérieurs.

## ARTICLE 9 : les Sections

### Ancien

L'association E.S.M. est composée de plusieurs sections.

Chaque section a une autonomie d'organisation et de fonctionnement, et doit rendre compte de son activité à chaque assemblée générale de l'association ou au conseil d'administration lorsqu'il le demande.

### Nouveau

L'Association ESM est composée de deux sections :

L'une pratiquant le judo :

- **ESM DAKAJO Club**

L'autre le volley-ball :

- **ESM Volley Ball**

Chaque section a une autonomie d'organisation et de fonctionnement et doit rendre compte de son activité à chaque assemblée générale de l'association ou au conseil d'administration lorsqu'il le demande.

## **ARTICLE 10 : les ressources de l'association**

### **Ancien**

Les ressources de l'association ESM se composent :

- Du bénévolat
- Des cotisations
- De la vente de produits
- De services ou de prestations par l'association
- De subventions éventuelles
- De dons et legs
- De toute autre ressource qui ne soit contraire aux règles en vigueur.

### **Nouveau (Idem)**

Les ressources de l'association ESM se composent :

- Du bénévolat
- Des cotisations
- De la vente de produits
- De services ou de prestations par l'association
- De subventions éventuelles
- De dons et legs
- De toute autre ressource qui ne soit contraire aux règles en vigueur.

## **ARTICLE 11 : l'assemblée générale ordinaire**

### **Ancien**

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leurs cotisations.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, se prononce sur les Rapports moral ou d'activités et sur les comptes de l'exercice financier.

Elle délibère sur les orientations à venir. Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle.



### **Nouveau (Idem)**

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leurs cotisations.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, se prononce sur les Rapports moral ou d'activités et sur les comptes de l'exercice financier.

Elle délibère sur les orientations à venir. Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale ordinaire se réunira une heure après et pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de présents.

### **ARTICLE 12 : Le Conseil d'administration**

#### **Ancien**

L'association ESM est dirigée par un conseil d'administration d'au moins 12 membres élus pour 4 (quatre) années.

Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration étant renouvelé par moitié tous les deux (2) ans, les membres sortants sont désignés (la première fois) par tirage au sort.

En cas de vacance de poste, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à l'assemblée générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement s'expirer le mandat des membres remplacés.

Les membres de plus de 16 ans sont éligibles au conseil d'administration mais ne peuvent être ni président ni trésorier.

Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres un bureau composé de :

- Un(e) président(e)
- Un(e) vice-président(e)
- Un(e) trésorier(ère) et un(e) trésorier(ère) adjoint(e)
- Un(e) secrétaire et un(e) secrétaire adjoint(e)

### **Nouveau (Idem)**

L'association ESM est dirigée par un conseil d'administration d'au moins 12 membres élus pour 4 (quatre) années.

Les membres sont rééligibles.

Le conseil d'administration étant renouvelé par moitié tous les deux (2) ans, les membres sortants sont désignés (la première fois) par tirage au sort.

En cas de vacance de poste, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à l'assemblée générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement s'expirer le mandat des membres remplacés.

Les membres de plus de 16 ans sont éligibles au conseil d'administration mais ne peuvent être ni président ni trésorier.

Le conseil d'administration choisit, parmi ses membres un bureau composé de :

- Un(e) président(e)
- Un(e) vice-président(e)
- Un(e) trésorier(ère)
- Un(e) trésorier(ère) adjoint(e)
- Un(e) secrétaire
- Un(e) secrétaire adjoint(e)

### **ARTICLE 13 : Réunion du conseil d'administration**

#### **Ancien**

Le conseil d'administration se réunit au moins 3(trois) fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou au moins un quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

#### **Nouveau (Idem)**

Le conseil d'administration se réunit au moins 3(trois) fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou au moins un quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

#### **ARTICLE 14 : l'assemblée générale extraordinaire**

##### **Ancien**

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée pour les motifs suivants : modification des statuts, dissolution de l'association, démission du conseil d'administration... L'ordre du jour ne comporte qu'un seul point. Les modalités de convocation seront les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

##### **Nouveau (Idem)**

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée pour les motifs suivants : modification des statuts, dissolution de l'association, démission du conseil d'administration... L'ordre du jour ne comporte qu'un seul point. Les modalités de convocation seront les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

#### **ARTICLE 15 : Règlement intérieur**

##### **Ancien**

Le règlement intérieur sera fait par le conseil d'administration et validé par l'assemblée générale.

##### **Nouveau (Idem)**

Le règlement intérieur sera fait par le conseil d'administration et validé par l'assemblée générale.

#### **ARTICLE 16**

##### **Ancien**

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par la justice, les biens de l'association seront dévolus suivant les règles déterminées en assemblée générale.

En cas de dissolution prononcée par l'assemblée générale extraordinaire, celle-ci nomme un ou plusieurs liquidateurs et désigne un ou plusieurs attributaires de l'actif.

## Nouveau (Idem)

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par la justice, les biens de l'association seront dévolus suivant les règles déterminées en assemblée générale.

En cas de dissolution prononcée par l'assemblée générale extraordinaire, celle-ci nomme un ou plusieurs liquidateurs et désigne un ou plusieurs attributaires de l'actif.

## Approbation de la modification de nos statuts à main levée :

« Qui s'abstient ? »	Personne
« Qui vote contre ? »	Personne
« Qui vote pour ? »	Tout le monde

## Fermeture A-G Extraordinaire et Ouverture A-G Ordinaire

### Projets / Orientations et Questions diverses

- Augmenter le nombre d'adhérents pour assurer la pérennisation de nos Clubs.
- Participer aux manifestations sportives Départementales, Régionales et plus...
- Informatiser la gestion du Club de Judo.
- Créer un site Internet pour le Judo.
- Créer une Equipe Masculine Départementale au Volley-Ball
- Créer une Equipe Masculine Régionale au Volley-Ball
- Créer une Ecole Volley-Ball
- Informatiser la gestion du Club de Volley.
- Créer un site internet pour le Volley.

### Questions / Réponses

Remerciement du Président à l'ensemble des personnes présentes à l'Assemblée Générale.

Fin de la réunion à 20h30

**Mr SIMION Jean-Joël**  
Président ESM

**Mme DANCHET Freddie**  
Secrétaire Générale ESM